

**ABONNEMENT.**  
**Saumur :**  
 Un an. . . . . 30 fr.  
 Six mois. . . . . 16  
 Trois mois. . . . . 9  
**Poste :**  
 Un an. . . . . 36 fr.  
 Six mois. . . . . 18  
 Trois mois. . . . . 10

**On s'abonne**  
 Chez MM. G. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
 Passage des Princes,  
 A PARIS,  
 et chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE.

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne. . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75  
 S'adresser, pour l'insertion  
 des annonces, à M. Paul  
**GODET**, imprimeur, place  
 du Marché-Noir.

**On s'abonne**  
 Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>  
 Place de la Bourse,  
 A PARIS,  
 et chez tous les Libraires.

**ADMINISTRATION,**  
 Rue du Marché-Noir.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

**ANNONCES ET ABONNEMENTS,**  
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

**MATIÈRES PREMIÈRES.**

La loi portant fixation des tarifs nouveaux sur les matières premières est promulguée ce matin au *Journal officiel*.

Ces tarifs ne s'appliqueront qu'aux marchandises venant d'Angleterre et de Belgique, lorsque les traités de commerce actuels seront expirés, c'est-à-dire au mois de mars et au mois de mai de l'année prochaine.

Tous les autres États sont à l'abri de ces taxes nouvelles, et l'Allemagne jouira jusqu'en 1877 de la situation la plus favorisée.

C'est donc surtout à son profit que s'accomplit la réforme des tarifs. En revanche, l'Angleterre et la Belgique seront les premières à en subir le préjudice. Peut-être la France en souffrira-t-elle plus que tout autre pays. Mais M. Thiers est satisfait, il a enlevé le vote de la loi. Le reste est secondaire.

Nous avons montré, il y a peu de jours, par une citation du discours de la reine d'Angleterre, le légitime mécontentement du gouvernement anglais devant ces tarifs nouveaux. Le passage du discours royal qu'on a lu est une véritable protestation.

En Belgique, la dénonciation du traité de commerce a produit aussi l'effet le plus déplorable. Toute la presse belge a fait entendre les plus justes réclamations contre cette politique de réaction commerciale et d'isolement.

Si le président avait le loisir de lire autre chose que les flatteries de ses officieux, nous prendrions la respectueuse liberté d'appeler son attention sur les passages suivants d'un journal belge : *l'Echo du Parlement* :

« La loi sur les matières premières, que vient de sanctionner l'Assemblée de Versailles, se présente sous l'aspect d'un véritable monument d'illusions et d'inconséquences. Jamais peut-être dans aucune discussion on n'a vu pousser plus loin l'abandon des principes les moins contestés, la négation des faits les mieux établis; jamais il ne s'est rencontré autant de faiblesse d'une part, autant d'aveuglement de l'autre.  
 » A l'exception de M. Thiers, pas un

peut-être des 311 membres de l'Assemblée qui ont donné leur vote au nouvel impôt ne s'en est déguisé les inévitables résultats.

» Les déclarations des chambres de commerce, dont 53 sur 60 se sont prononcées contre le principe même de la tarification des matières brutes, n'ont pu laisser subsister un doute à cet égard. Ralentissement de la production nationale et de la consommation intérieure; renchérissement des produits français et diminution de l'exportation vers les marchés étrangers; déclin de l'aisance générale et augmentation des chômages et des crises: tout cela est prévu et certain.

» Les traités anglais et belges expireront, il est vrai, dans les premiers mois de l'an prochain. M. Thiers prendra-t-il à cette époque sur lui de frapper les matières premières comme les produits manufacturés de l'Angleterre et de la Belgique, alors que ceux de tous les autres pays seront exempts des nouveaux impôts?

» S'il le fait, il est évident qu'une telle mesure apportera une perturbation profonde dans les rapports commerciaux des trois nations, et il est impossible que leurs rapports politiques ne s'en ressentent bientôt. On a pu juger récemment de l'effet produit en Angleterre par le seul rétablissement des passeports: que sera-ce quand les marchandises anglaises seront mises en France hors du droit commun et soumises à des tarifs d'exception? Le cabinet de Versailles sait qu'il ne lui reste aucun espoir d'entraîner les gouvernements des autres États européens dans les voies de la réaction économique: ira-t-il de gaieté de cœur au-devant de la lutte, au risque de provoquer de faciles représailles, car les exportations françaises s'adressent surtout à la consommation de luxe?

» Quand même on n'en viendrait pas là, est-il bien sûr que la douane pourra atteindre les marchandises anglaises et belges? La frontière allemande restera ouverte jusqu'en 1877, et, pour quantité d'articles, il ne sera pas bien difficile de pénétrer en France par cette voie. Ce ne serait pas l'une des conséquences les moins singulières du système suranné de M. Thiers que d'aboutir à faire des provinces détachées de l'Alsace-

Lorraine l'entrepôt du commerce des principaux peuples de l'Europe avec la France et créer ainsi à ces contrées une situation qui serait de nature à amoindrir bien des résistances et à les réconcilier aisément avec leur nouvelle destinée.

Nous ne prolongerons pas cette citation. Les raisonnements qu'elle contient, et qui sont d'une vérité saisissante, sont ceux que font tous les journaux indépendants pour lesquels la spécialité de la flatterie n'a pas encore supprimé toute logique, toute sincérité.

Il est vrai que si l'Angleterre, la Belgique, et même la France, ont lieu d'être très-peu satisfaites, la Prusse est fondée à se réjouir.

Il n'y a pas de meilleure manière d'indiquer ce que vaut la loi.

(*La Patrie.*)

**M. LITTRÉ**

ET LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES.

M. Littré, le pontife de l'athéisme, ce pauvre M. Littré qui a tant fait pour gagner l'estime des ennemis du clergé, vient de démentir et de perdre en un jour le fruit de ses persévérants efforts: les frères et amis le renient, car il vient de les trahir.

Dans une lettre qu'il adresse au *Rappel*, le citoyen Grossetête, secrétaire du conseil municipal et conseiller de l'arrondissement de Saint Denis, dénonce en ces termes l'acte de félonie commis par M. Littré:

« Le 4 septembre 1870, le nouveau conseil municipal de Saint-Denis élu, son premier ouvrage fut de déclarer l'instruction gratuite et laïque, et par conséquent les frères et les sœurs furent évincés. Ceci ne fait pas l'affaire de M. Littré, qui vient de voter dans la délégation cantonale, dont il est le président, le rétablissement des écoles des frères et des sœurs comme écoles communales; nous étions incrédules jusqu'à la séance du conseil municipal de samedi dernier, où M. le maire nous a lu le procès-verbal par lequel la délégation cantonale a émis le vœu, à l'unanimité, que les frères et les sœurs fussent réintégrés dans leurs fonctions. Il est

inutile de vous dire que nous avons passé purement et simplement à l'ordre du jour.

» Si vous croyez qu'il est utile de faire connaître comment se conduit l'épouvantail de M. Dupanloup, et qu'il soit bon que le peuple connaisse les hommes qui sont appelés à le gouverner, vous publierez cette lettre.

**CONSEILS GÉNÉRAUX.**

2<sup>e</sup> SESSION 1872.

La deuxième session des conseils généraux a été ouverte, lundi 19 août, dans toute la France. Nous résumerons, chaque jour, les renseignements qui nous parviendront.

*Maine-et-Loire.* — Le bureau de 1871 a été réélu tout entier. M. le comte de Civrac, président, a prononcé une allocution, dans laquelle il a félicité le conseil du bon accord qui a permis une prompte et fructueuse expédition des affaires. Il a également constaté la part importante qui revient au préfet, dont le conseil et la commission permanente n'ont jamais eu qu'à se louer.

*Seine-Inférieure.* — Le bureau élu est entièrement conservateur.

Un incident a eu lieu, à l'occasion d'une lettre de M. Cordhomme, conseiller général, qui écrit de Belgique, où il s'est réfugié pour échapper à une condamnation politique. M. Cordhomme déclare qu'il ne veut pas donner sa démission ni rentrer en France. Le conseil est saisi d'une proposition de déchéance.

*Charente-Inférieure.* — M. Dufaure a été élu président par 26 voix sur 39 votants. Ont été élus vice-présidents: MM. le comte Anatole Lemercier et le comte Duchâtel. Secrétaires: MM. Coindreau et Barbedette. C'est le bureau de 1871.

*Loir-et-Cher.* — Même bureau qu'en 1871.

*Aveyron.* — Président: M. de Bonald, député. Vice-présidents: MM. Rodat et Meyran. Même bureau qu'en 1871.

*Loire-Inférieure.* — On a renvoyé à la seconde séance l'élection du bureau.

**Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.**

LES

### FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE VIII

LE SECRET DE MARPHA.

(Suite.)

Le général avait une cravache à la main, il la fit siffler d'une manière tellement significative, que Krapoulof plia les épaules et, pour éviter l'orage, il se hâta d'ajouter:

« C'était un piège que je leur tendais et qui m'a réussi. Deux jeunes gens sont arrivés; l'un d'eux a dit:

» — Prends garde!

» — Bah! a répondu l'autre, il dort, il est ivre.

» Et il a frappé deux coups, puis deux coups, puis un coup et la porte s'est ouverte. L'église était éclairée et il y avait bien une centaine de personnes. J'ai continué à ronfler. Il en arrivait à chaque instant, deux, trois, par petits groupes, et toujours deux coups, deux coups et un coup. Je commençais à geler et j'allais me lever pour frapper aussi, quand j'ai vu arriver un moussié à lunettes noires, un soi-disant professeur de piano, qui frappa comme les autres....

— Frantz Muller! s'écria Svinin, stupéfait.

— Frantz Muller qui, de son vrai nom, s'appelle Narbut, répondit l'espion, d'une voix triomphante.

— En es-tu sûr? rugit le général.

— Oui, Excellence. Je le soupçonnais depuis hier, aujourd'hui, j'en suis certain. On ne voulait pas le laisser entrer, mais lui a dit:

» — Je suis Narbut; prévenez Frantz-kovsky.

» Alors, pendant que, devant la porte, deux Polonais le tenaient au collet, un troisième est allé chercher un des chefs, qui aussitôt lui a tendu la main en disant:

» — Pardon, mon brave Narbut, nos sentinelles ne te connaissent pas; entre vite, la messe est commencée.

— Le misérable! et tu ne l'as pas tué, hurla Svinin, exaspéré.

— J'étais seul et eux cent, Votre Excellence.

— Il fallait au moins courir nous prévenir, fit le gouverneur, en sifflant son Cosaque.

— Je l'ai fait aussitôt que j'ai pu, mais Narbut est un rusé coquin, et il a dit à Frantz-kovsky son camarade:

« — Mets un homme de garde auprès de cet ivrogne, et s'il s'éveille, qu'on le bâillonne, s'il résiste qu'on l'étrangle.

— Et ils l'ont gardé à vue?

— Oui, Excellence, jusqu'à la fin de la messe.

— Et puis?

— Et puis, reprit l'homme de la police,

ils sont tous sortis par groupes, comme ils étaient venus, et le professeur s'est approché de moi, il m'a bâillonné avec le foulard que voici; il m'a attaché les mains et les pieds, et il m'a frappé de sa botte comme un chien, en me disant:

— Bonne nuit, Krapoulof; quand tu seras délié, je te charge de présenter les respects de Muller-Narbut au général Svinin.

— Le misérable! il ne périra que par mes mains, rugissait le gros général, violet de fureur; je le grillerais comme un porc.

Debout à la porte, la main au bonnet, le Cosaque attendait les ordres de Son Excellence.

— Le colonel Manimovitch, dit le gouverneur.

Il arriva aussitôt.

— Colonel, prenez cent Cosaques avec vous, fit le représentant de l'empereur, cernez l'église des Bernardins, arrêtez tout ce que vous y trouverez: prêtres, femmes et enfants. Fouillez tout, brisez tout, s'il le faut et envoyez, sous bonne garde, les prisonniers à la citadelle. Si les rebelles osent

Le préfet a prononcé un discours assez long, dont nous citerons quelques passages.

Parlant de la nécessité de relever certaines recettes, M. le préfet indique le tarif du contingent à demander aux communes pour l'entretien de leurs aliénés indigents, comme un de ceux qui devront être augmentés. A ce propos, M. le préfet émet cette réflexion très-sage :

« Assurément, vous souhaitez d'épargner les charges aux communes, et je ne saurais vous en détourner, mais il faut bien regarder quelles charges.

» Ce n'est pas un bon service à rendre que d'enlever les charges répondant à des devoirs. En le faisant, vous affaibliriez le sentiment de la responsabilité locale, seule source où puisse se fortifier celui de la responsabilité individuelle. Ce sentiment-là, qui est l'âme des sociétés vigoureuses, tend malheureusement à s'effacer au moment où il faudrait l'accroître. Ramenez donc les communes à leurs obligations naturelles. J'ai insisté à cet égard en plusieurs endroits de mon exposé, parce que c'est un point capital. On a de la propension à mettre en commun bien des choses dans notre siècle ; craignons d'augmenter ce penchant. »

M. le préfet a terminé par ces paroles, que l'on aimerait à voir mettre en pratique par les républicains :

« En me laissant voir que je n'ai pas perdu les sympathies dont vous aviez bien voulu me faire l'avance, vous m'autorisez à penser que mes actes ont été vraiment guidés par les seuls mobiles que la République comporte, par la tolérance et par l'esprit de justice envers tout le monde et toutes les opinions.

» Il y a longtemps que ce sont, à mes yeux, les plus nobles et les plus féconds moyens d'administrer un pays. »

(Union de l'Ouest.)

## ON A COULÉ LA BARQUE.

Enfin, on a coulé la barque !

C'est la 2<sup>e</sup> pièce suisse qui a remporté cette brillante victoire navale.

L'événement s'est produit à 4 heures 20 minutes et quelques secondes.

La pauvre petite barque se balançait à 3,000 mètres de la plage. On l'avait surmontée d'un drapeau rouge, car on ne pouvait décemment tirer sur le drapeau tricolore, — encore moins sur une enseigne étrangère.

Ce drapeau rouge flottait insolemment depuis quinze jours, se jouant des efforts stériles de notre artillerie et de la direction donnée par le chef de l'Etat aux expériences de balistique.

Le dernier coup a porté ; mais c'est la barque, non le drapeau qui a été atteint.

La barque a fait eau, et on l'a vue s'enfoncer, « mais, nous télégraphie l'Agence Havas, le drapeau rouge est resté hors de l'eau. »

Il flotte encore, il flottera longtemps !

Après ce triomphe, on a organisé une cavalcade avec branches d'arbres, drapeaux suisses, drapeaux français, musique civile et militaire ; le cortège a promené la pièce de 4 et la pièce suisse dans les rues de la ville ; puis on s'est transporté au chalet Cordier où le Président de la République a célébré la glorieuse fin de la barque en quelques paroles émues ; après quoi l'on s'est séparé pour se retrouver à la plus prochaine occasion.

Hélas ! voilà nos succès, voilà nos victoires !

Depuis le jour où, selon la formule présidentielle, M. le général Espivent de la Villeboisnet, faisait son entrée triomphale dans la ville de Marseille, nous avons compté un assez grand nombre de ces ovations brillantes, qui consolent nos gouvernants de toutes nos hontes nationales.

Nous avons eu les présentations au Président de la République des canons pris sur les fédérés — canons enrubannés, enjolivés, couronnés de lilas, de lauriers et de drapeaux rouges.

Et sous les yeux du vainqueur qui s'invitait à ces fêtes, on parlait de gloire, à propos de guerre civile, entre Paris insurgé et Saint-Denis occupé, entre les Prussiens et la Commune ; nous succombons sous le poids de tant de désastres, de tant d'humiliation ; notre grandeur morale disparaissait avec notre prospérité matérielle ; et le gouvernement se couvrait de fleurs !

Aujourd'hui l'on s'amuse à Trouville ; un canon retrouvé nous fait oublier trois mille canons perdus, emportés par l'ennemi.

En vérité, c'est à n'y pas croire.

Nous nous demandons, parfois, si, en encourageant ces démonstrations enfantines, le chef de l'Etat ne se propose pas de donner un gage de plus à la paix européenne.

Une France sérieuse, réfléchie, travaillant dans le silence qui convient aux grandes infortunes, réparant ses désastres et cicatrisant ses plaies sans bruit, sans enthousiasme, sans forfanterie, serait pour l'Allemagne un sujet d'inquiétudes ou tout au moins de préoccupations.

Mais la France actuelle, une France folâtre, bruyante, vaniteuse, qui même après Sedan, Metz et Paris, fait rimer dans ses chants gloire et victoire, laurier et guerrier, une France indiscrète, qui crie sur tous les toits, télégraphie à tous les pays du monde : Nous nous régénérons, nous nous régénérons, nous sommes régénérés ! » Une France puérile qui fait un spectacle d'une expérience d'artillerie et s'en va écouter et applaudir le canon de 2, comme elle écoute et applaudit Mario ou l'Alboni, une telle France n'est redoutable à personne, et les journaux allemands nous font vraiment beaucoup d'honneur en daignant s'occuper de nous.

En 1854, on exposait à Londres une statue signée d'un nom populaire à Florence, et qui représentait l'Italie vaincue, démembrée, captive, mais non résignée.

L'Italie était représentée debout, la main

crispée sur un tronçon d'épée, l'œil fixé sur l'horizon : un œil plein de haine et de volonté.

Sur le socle, l'artiste avait gravé ces mots :

J'attends !

ROBERT MITCHELL.  
(Courrier de France).

## LES TROUBLES EN IRLANDE.

Le Daily News publie la dépêche suivante :

Belfast, dimanche soir.

Les rixes se sont prolongées à Belfast la nuit dernière et dans la matinée d'aujourd'hui, et ont donné lieu à de désastreux résultats.

A cette heure, les rues sont occupées par la police et par la force armée, et ont tout l'aspect d'une place qui serait sous le coup de l'état de siège.

On avait craint que la soirée d'hier ne donnât lieu aux troubles les plus graves, et, malheureusement, ces craintes se sont réalisées.

Vers quatre heures, le 78<sup>e</sup> highlanders, le régiment des carabiniers de la milice d'Amfrin et un détachement du 4<sup>e</sup> dragons de la garde furent mis en réquisition pour appuyer la force constabulaire dans plusieurs quartiers de la ville.

Les attroupements protestants et catholiques, malgré tous les efforts entrepris par la troupe pour les séparer et les empêcher d'arriver à un conflit, se sont cependant abordés et battus avec un acharnement sans pareil et même avec furie. A plusieurs reprises, la troupe s'est vue forcée de faire sur les combattants des charges à la baïonnette.

Pendant toute la journée d'hier, la force de police tout entière est arrivée ici de toutes les parties de l'Irlande. La nuit dernière, le restant des forces du 4<sup>e</sup> dragons est arrivé de Dundalk. Par un train spécial de Dublin est arrivé ce soir le 40<sup>e</sup> régiment.

Hier a eu lieu une assemblée des magistrats et il a été arrêté que les maisons publiques de la ville seraient fermées à partir de quatre heures ce jour-là (samedi), jusqu'à lundi dix heures.

Le maire, sir John Savage, a lancé sa proclamation annonçant qu'en cas de besoin, il serait fait lecture du Riot act (loi martiale), après quoi l'administration de la ville se conduirait militairement.

Les troubles ont été considérables pendant toute la nuit et la fusillade a duré sans interruption.

Les hôpitaux ont reçu 17 personnes blessées pendant les rixes.

Cinquante autres individus également blessés ont reçu des soins dans les postes de secours. Les blessures, dans un certain nombre de cas, seront funestes, car elles ont été faites par le sabre ou l'épée, et la plupart sont dans la région du crâne.

Ce soir, la ville est encore sur le coup d'une grande agitation. Tous les coins de rue sont occupés par la police, et la besogne de la force armée consiste à courir sus aux combattants pour les séparer et pour les charger même au besoin.

On télégraphie de Belfast, 19 août, soir :

Les désordres continuent. Toutes les boutiques

sont fermées et l'état de siège sera proclamé probablement aujourd'hui.

Le maire a lancé une proclamation ordonnant aux soldats de tirer sur les révoltés.

On va former un corps de constables spéciaux. Cinq personnes ont été tuées hier.

On télégraphie de Belfast, 19 août :

La lutte a continué samedi soir et toute la journée d'hier dimanche. Beaucoup de personnes ont été blessées par la police et les combattants. La police a été obligée de tirer sur la foule. En ce moment, les troupes, la baïonnette au fusil, occupent les rues et contiennent les perturbateurs. Des renforts de police et de troupes arrivent de tous côtés.

(La Presse.)

## Nouvelles du jour.

La loi nouvelle sur le recrutement de l'armée, portant la date du 27 juillet 1872, vient d'être promulguée.

A ce propos, nous croyons devoir inviter nos lecteurs à se méfier d'une foule de prétendus textes de la nouvelle loi sur l'armée, qu'on vend depuis quinze jours dans les rues.

Quoique revêtue de l'estampille bleue du colportage, ils offrent des erreurs et des omissions que nous avons vérifiées.

C'est le 23 de ce mois, comme on sait, que doit avoir lieu l'examen des auditeurs de première classe au Conseil d'Etat.

Ces places sont au nombre de dix, et rapportent 4,000 francs par an. Il suffit, pour être admis à concourir, d'être licencié en droit, d'avoir plus de vingt-cinq ans et moins de trente.

Ce concours ne ressemble en rien aux concours des années précédentes.

Il se compose :

1<sup>o</sup> D'une thèse imprimée ;

2<sup>o</sup> D'un examen sur les matières du droit administratif ;

3<sup>o</sup> D'une épreuve d'éloquence ainsi réglée :

On tire d'une urne, où se trouvent tous les mots du dictionnaire, un mot au hasard, sur lequel le candidat est tenu d'improviser un discours d'un quart d'heure.

MM. Lacroix et Verbœkoven viennent de déposer leur bilan. Le Figaro attribue leur désastre à Victor Hugo, dont ils étaient les éditeurs. Ces messieurs payaient les ouvrages du maître des prix tels que le rapport était toujours bien inférieur aux sommes touchées par l'auteur des Misérables, de l'Homme qui rit, des Chansons des rues et des bois, etc., etc.

On commence la restitution des fonds versés en trop pour l'Emprunt.

A cet effet, on a ouvert quatre guichets à la caisse centrale du Trésor, au palais de l'Industrie.

Les remboursements de 10 à 20 fr. de rente se font au guichet 21.

faire la moindre résistance, qu'on les passe par les armes. Allez.

L'officier s'inclina et sortit.

— Vous, général, continua le gouverneur, en s'adressant à Blagourof, envoyez l'ordre de fermer les portes de la ville et de faire feu sur ceux qui tenteraient de passer.

— Vous, Svinin.....

— Excellence, si vous le permettez, je vais, avec Krapoulof, faire une perquisition pour retrouver Narbut. Si l'enfer ne s'en mêle pas, je le retrouverai, et si je le trouve.....

— Je vous donne carte blanche, général.

Un quart d'heure après, les portes étaient fermées, les postes doublés, des escouades d'agents de police encombraient les maisons des Polonais suspects, tandis que les Cosaques, sous prétexte de fouiller l'église des Bernardins, brisaient les autels et les tabernacles, renversaient les croix, violaient les tombeaux et rivalisaient de brutalité féroce en frappant, avec leurs nagaiques, de pauvres religieux, garrottés dans l'église profanée.

Le lendemain, au point du jour, les Polonais, témoins de ces violences, purent voir, à l'angle de toutes les rues, le compte-rendu officiel du recrutement. Pendant qu'ils le lisaient, avec une muette indignation, sur la place aux Herbes, un homme arracha l'affiche et la foula aux pieds, en disant :

— C'est trop !

— Arrêtez-le, cria Krapoulof, arrêtez-le, c'est Narbut !

## CHAPITRE IX

### LE DERNIER BANQUET.

En rentrant à Varsovie, Narbut, redevenu Frantz Muller, avait pris un traîneau, et, comme chaque jour, un volumineux cahier de musique sous le bras, il s'était fait arrêter à plusieurs portes, sous prétexte de leçons à donner. Ni l'isvoschik qui le conduisait, ni les officiers ou les nombreux agents de police qui l'avaient rencontré, ne pouvant soupçonner un conspirateur caché sous les lunettes noires et l'habit bleu de l'ami du

général Svinin, on le laissa vaquer en paix à ses occupations habituelles.

Narbut usa largement de cette liberté ; et, quand le soir arriva, il avait, dans sa journée, vu tous les chefs du parti d'action et combiné avec eux le plan des premières opérations.

Dans la maison de Frankovsky, où plusieurs jeunes gens étaient réunis, il avait visité l'imprimerie clandestine établie dans une cave, dont une pierre moussue masquait l'entrée, et d'où devaient sortir les proclamations destinées à réfuter les mensonges officiels de la gazette gouvernementale.

Dans l'habitation de Liskovitch, en présence de cinq membres du Comité, il avait lu le premier projet du compte-rendu élaboré sous l'inspiration du gouverneur général, et furtivement copié par un employé russe, qui ne dédaignait pas d'user de trahison pour grossir son casuel.

Ce n'était pas une exception.

La vente des secrets d'Etat, dépêches chiffrées, télégrammes, délibérations, plans de campagne et mouvements de troupes,

fut, pendant tout le temps de la guerre de Pologne, une industrie des plus lucratives.

Plusieurs tchinovniks, qui aujourd'hui promènent fièrement leur habit bleu chamarré de croix, au milieu desquelles brille d'un pur éclat l'Ordre du Mérite, en or faux, illuminé de diamants de verre, doivent à cette branche de commerce leur fortune et leur position.

Loin de courber la tête, ils la portent haut et semblent dire à leurs envieux : Osez donc me jeter la première pierre !

Avant donc que Son Excellence eût approuvé la rédaction de son compte-rendu, avant même qu'il en connût la teneur, l'imprimerie clandestine y répondait en opposant la vérité au mensonge.

Cette réponse, le monde entier a pu la lire, elle a pour titre :

Aux victimes de la conscription, un mot d'adieu.

(La suite au prochain numéro.)

Ceux de 30 à 90 fr., au guichet 22.  
Ceux de 100 à 2,430 fr., au guichet 23.  
Ceux de 2,440 à 5,000 fr., au guichet 24.

Le ministre de la justice, en réponse à la demande de M. Jules Favre de poursuivre pour déni de justice le juré auteur de l'incident soulevé dans l'affaire Mayer, a répondu qu'aux termes même de l'art. 185 du Code pénal, invoqué par M. Jules Favre, il n'y a pas lieu à poursuites, les sommations voulues par la loi n'ayant pas été faites.

Le ministre de la marine vient d'appeler de Londres à Paris M. Harwey, l'inventeur des fameuses torpilles anglaises, dont la puissance n'a encore été atteinte par aucun engin meurtrier, et dont plusieurs expériences doivent être faites à Trouville.

L'amiral Pothuau et M. Harwey ont eu une entrevue à la suite de laquelle il a été décidé que des torpilles seraient construites d'après le modèle anglais et expérimentées à Cherbourg simultanément avec Trouville, dans le plus bref délai.

On a observé mardi soir à Toulouse un fait assez rare. Vers cinq heures et demie du soir, un vol de cigognes, évalué au moins à un millier de ces oiseaux, est venu s'abattre sur l'ancien couvent des Jacobines, les églises de la Daurade et de la Dalbade. Après quelques minutes de repos, les intéressants voyageurs ont repris, avec une grande vitesse, leur course vers le nord.

L'autre jour, au marché aux chiens, un monsieur marchande un joli braque.

— Combien ce chien ?  
— Est-ce pour rester à Paris, mon bourgeois ?

— Certainement, dit l'acheteur. Si j'ai un chien, c'est pour le garder.

— En ce cas, je vous le laisse à trente francs, autant dire que je vous le donne.

Le monsieur s'éloigne, emmenant son braque, lorsque s'approche un autre acheteur qui marchande un autre chien.

— Est-ce pour rester à Paris, mon bourgeois ? recommence le marchand.

— Non, j'habite la campagne.

— Ah ! ah ! en ce cas, c'est cent vingt francs.

— Comment cela ? Tout à l'heure, vous avez vendu trente francs un autre chien qui valait plus que celui-ci !

— C'est que je l'ai vendu pour Paris, répond le marchand ; et, quand je vends pour Paris, les chiens reviennent chez moi le lendemain.

Un bateau de blanchisseuses, amarré au quai d'Anjou, a sombré dernièrement. Il n'y avait à bord qu'un seul employé, le couleur de lessives. Malgré la rapidité avec laquelle l'eau a envahi la cabine où il reposait, il a pu remonter sur le pont et se sauver à la nage, ce qui est bien surprenant de la part d'un homme habitué à couler.

Parmi les industries inconnues qui s'exercent au grand soleil, nous devons signaler le marchand de faux encaustique ambulante. Sa profession consiste à débiter aux petits ménages, presque tous meublés en cerisier, sous le nom d'acajou, des boîtes d'encaustique pour colorier et vernir soi-même ses tables, chaises et buffets. L'industriel fabrique son encaustique avec de la brique pilée, ramassée dans les démolitions, et mélangée d'un peu de suif de chandelle. Ça tient au moins deux jours. La boîte se vend cinquante centimes ; elles reviennent au marchand à environ trois centimes : vous voyez qu'il y a de jolis bénéfices à réaliser dans la partie.

Un chasseur de chevelures, le capitaine indien Jim-Beckworth, ancien chef de la tribu des Crows, — traduisez Corbeaux, — vient de s'établir à Denver City, en Amérique.

Au temps de sa verte jeunesse, Jim Beckworth avait sept femmes, choisies parmi les plus fringantes des tribus des Peaux-Rouges.

Aujourd'hui, le capitaine a substitué une unique épouse légitime à son ancien septuor. Cette fois seulement, c'est un visage pâle qui l'aide à vendre sa canelle et à oublier dans le calme du ménage les vaines fumées de la gloire.

Dans un théâtre qui n'a pas de chance, où l'on siffle presque toutes les pièces, on donnait l'autre soir une première représentation.

Le secrétaire de la direction avait assisté dans la salle à cette première, qui se termina par pas mal de sifflets. — Toujours !

Comme nous sortions, nous entendîmes ce naïf employé dire à un de ses amis :

— Eh bien ! on n'a pas trop sifflé ce soir !...

Ce que c'est que l'habitude !...

#### LA CHIENNE DE PACCOS.

Écoutez tous les gens dont le chien a mordu Pierre ou Paul, il est toujours doux comme un mouton et ils ne s'expliquent pas ce manquement à ses habitudes inoffensives.

C'est encore l'allégation du marchand de vins Paccos, dont la chienne a mordu un ferrailleur nommé Guérin, qui allait se faire raser. Mais enfin qu'il s'explique ou ne s'explique pas, sa chienne a goûté du ferrailleur, et Paccos est devant la police correctionnelle pour blessure par imprudence.

Guérin. — J'étais chez la perruquière, attendant mon tour pour qu'elle me rase, il pouvait être dans les trois heures. Voilà que mon tour étant arrivé, je me lève ; tout-à-coup je me sens mordu à la jambe d'une façon féroce, au point que j'ai été chez le pharmacien, qui m'a fait un pansement, dont même je rends hommage à monsieur, qu'il a payé le pansement.

M. le président. — Êtes-vous guéri de votre morsure ?

Le témoin. — C'est en train, mais ça n'y est pas encore.

M. le président. — Avez-vous vu le chien dans la boutique ?

Le témoin. — Du tout ; je pense qu'il était sous ma chaise.

Paccos. — Vous lui avez marché sur la patte en vous levant, et, naturellement, c'est bête..., si on vous marchait sur la patte.

Le témoin. — Je ne lui ai marché sur rien du tout.

Paccos. — Une bête qui est douce comme un mouton.

Le témoin. — Comme un mouton enragé, oui.

M. le président. — Pourquoi votre chien n'était-il pas muselé ?

Paccos. — Il l'est ordinairement, mais étant venu avec moi chez la perruquière.... Du reste, je ne me suis aperçu de rien ; on me faisait la barbe quand c'est arrivé. Un instant avant, j'avais vu ma chienne qui jouait avec le petit de la perruquière.

M. le président. — Enfin, il a mordu très-grièvement Guérin, il a encore la plaie.

Paccos. — Oh !... ça ne doit pas venir de ma chienne.

M. le président. — D'où voulez-vous donc que ça vienne ? Du reste, votre chienne n'est pas si douce que vous le prétendez : quinze jours avant, elle avait déjà mordu un enfant.

Paccos. — Oh ! mordu... ; elle avait des petits ; alors l'enfant lui en prend un ; elle s'est élancée pour le ravoir, mais elle n'a pas mordu.

Malgré toutes ces excellentes raisons, Paccos en a pour 50 francs d'amende.

Voilà une barbe dont il se souviendra.

### Chronique de l'Ouest

ET

#### CHRONIQUE LOCALE

M. le maire de Saumur adresse la réponse suivante à la lettre que nous avons publiée de M. l'évêque d'Angers :

Saumur, le 20 août 1872.

Monsieur l'Evêque,

En réponse à votre lettre du 18 courant, j'ai l'honneur de vous adresser copie de la délibération prise par le conseil municipal de Saumur, le 16 août, à la suite de la protestation de MM. les membres des fabriques. C'est bien plus, en effet, au conseil qu'à moi qu'il appartient de relever vos singulières théories et celles de MM. les curés, sur les droits et les devoirs réciproques des conseils municipaux et des conseils de fabrique. Mais vous tenez à me mettre personnellement en cause pour vous donner la satisfaction de me dire « publique-

ment ce que vous pensez de ma manière d'agir. » Permettez-moi de vous répondre publiquement que ma manière d'agir, Monsieur l'Evêque, est plus nette et plus convenable que la vôtre :

1° — Parce que, à l'exemple de MM. les curés, vous me prenez à partie pour un fait qui ne m'est pas personnel ;

2° — Parce que vous savez bien que je n'ai pas écrit « pour m'associer comme chef de la municipalité » à ce que vous appelez des imputations lancées par le conseil municipal à la face des fabriques, mais pour me plaindre de la forme blessante que MM. les curés avaient intentionnellement donnée à la lettre qu'ils m'avaient adressée ;

3° — Parce que vous n'ignorez pas la différence qui existe entre « des insinuations moins que bienveillantes que vous m'accusez d'avoir jetées dans le public » et des faits précis, relevés dans une délibération régulière d'une assemblée statuant dans la limite de ses attributions ;

4° — Parce que vous n'ignorez pas non plus que la publication du rapport de la commission budgétaire est une mesure d'ordre dans notre ville ; qu'elle n'a pas été, par conséquent, une mesure exceptionnelle prise spécialement pour faire connaître au public des irrégularités dans les budgets des fabriques ;

5° — Parce qu'enfin vous ne croyez peut-être pas beaucoup, Monsieur l'Evêque, à la puissance du dilemme qu'en terminant vous me jetez à la face (pour me servir de vos expressions).

Mes prédécesseurs n'avaient pas, que je sache, l'habitude d'assister aux délibérations des conseils de fabrique ; je n'ai pas cru devoir changer l'usage, et je gage qu'au fond vous ne m'en voulez pas pour cela ; il ne me souvient pas, d'ailleurs, d'avoir jamais été convoqué, et à vrai dire, même à l'aide de mes deux adjoints, il me serait assez difficile de me trouver en même temps aux quatre fabriques, le jour de Quasimodo, à l'issue de la grand-messe. J'aurais beau me mettre en quatre, je crois que je n'arriverais pas à vous satisfaire.

Veillez agréer, Monsieur l'Evêque, l'assurance de ma considération très-distinguée.

R. BODIN.

Cette lettre justifie pleinement les plaintes qu'il ont amenées. M. l'évêque d'Angers reprochait au rapporteur de la commission budgétaire au maire de Saumur d'avoir lancé dans le public, contre les fabriques de cette ville, des accusations de fictions, de dissimulation et d'irrégularités calculées, sans avoir, au préalable, demandé des explications aux parties intéressées. Là-dessus, silence complet dans la réponse de M. Bodin. L'inconvenance est donc avouée.

Sur le second point, M. le maire n'est pas plus heureux. Il devrait savoir ce que n'ignore aucun maire de village, que les convocations personnelles n'ont pas lieu pour les quatre séances annuelles et ordinaires des conseils de fabrique, et cela aux termes de la loi (décret du 30 décembre 1809, art. 14). Il n'est donc pas reçu à solliciter une exception en sa faveur.

D'autre part, on ne lui demande pas de se mettre en quatre, comme il semble l'offrir, mais simplement en trois, ce qui doit lui être facile, puisqu'il a deux adjoints ; dans l'impossibilité de faire le tout, on fait du moins ce qui est possible.

M. Jacques Teigner, propriétaire à la Trésorerie, commune de Louerre, a été trouvé mort, mercredi dernier, à la porte de son domicile.

M. Teigner avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le même jour, à la Fosse-de-Tigné, succombait un vieillard, le sieur C..., qui avait voulu se suicider quatre jours auparavant par strangulation.

Samedi, deux habitants de la Fosse, en passant auprès de la maison de C..., entendirent sa femme qui appelait au secours. Ils entrèrent, et elle les conduisit au grenier, en présence de son mari qui avait le cou passé dans un nœud coulant.

Ils coupèrent la corde, et bien qu'il ne donnât plus signe de vie, se hâtèrent d'aller chercher M. Granry, médecin à la Fosse. Grâce à ses soins, C... fut rappelé à la vie ; mais, mercredi, une congestion cérébrale s'est déclarée, et le pauvre C... a succombé subitement.

On attribue ce suicide à la contrariété qu'il a éprouvée d'une saisie mobilière faite chez lui samedi dernier.

On nous adresse de Chinon, avec prière de l'insérer, l'extrait suivant du registre des délibérations du conseil municipal. (Séance du 13 août 1872) :

« Les soussignés, membres du conseil municipal de Chinon, fidèles interprètes des vœux et des besoins du pays, affirment ici, avec le sentiment d'une conviction profonde, que le chemin de fer d'intérêt local de Port-de-Piles à Port-Boulet, avec son prolongement vers la ligne du Mans et Montoire, est une œuvre d'utilité publique de premier ordre qui à l'immense avantage de compléter le réseau des chemins de fer de notre arrondissement, et de donner satisfaction, dans la limite du possible, aux intérêts du plus grand nombre.

» La rencontre, à Chinon, de cette ligne avec celle de Bressuire relierait à leur chef-lieu toutes les populations de l'arrondissement, et ouvrirait à nos produits et à nos besoins des débouchés importants dans toutes les directions.

» Par Port-Boulet, nous communiquerions avec l'Anjou ;

» Avec Nantes, d'où nous tirons toutes nos denrées coloniales, les bois de construction, les charbons d'Angleterre, où nous expédions une partie de nos grains, de nos fruits et autres denrées ;

» Avec le Mans et la Normandie, qui de mandent et apprécient nos vins ;

» Par Port-de-Piles, avec Poitiers, Bordeaux, le Bourbonnais, la France centrale, d'où nous faisons venir, à grands frais, la majeure partie des produits métallurgiques ;

» Par Bressuire, avec le port des Sables ;

» Par deux voies ferrées, avec Tours et Paris.

» Pour ces motifs, d'un intérêt général supérieur qui doit dominer tous les intérêts individuels, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'adoption du chemin de fer d'intérêt local dont les avant-projets sont soumis à l'enquête, et prie le conseil général, qui en a eu l'heureuse initiative, d'en voter le tracé définitif et l'exécution. »

(Union libérale.)

Les assises du quatrième trimestre de 1872, dans le département de Maine-et-Loire, s'ouvriront à Angers, le lundi 18 novembre, sous la présidence de M. Jac, conseiller à la cour d'appel.

Les assesseurs seront MM. Daguillon et Mérot, conseillers à la cour.

Lundi dernier, sur les deux heures du soir, un incendie a éclaté chez le sieur Vergnault fils, plâtrier à Bressuire ; immédiatement, la compagnie des sapeurs-pompiers et tous les habitants de la ville sont accourus sur le lieu du sinistre, et ce n'est qu'après un travail de trois heures qu'on a pu se rendre maître du feu. Toute la charpente de la maison, un plancher et quelques marchandises ont été la proie des flammes.

On ignore la cause de cet incendie, qui s'est déclaré dans le grenier.

La perte est évaluée à 5,000 fr.

Cette maison, de construction récente, était heureusement isolée de toute autre habitation ; elle est assurée à la C<sup>ie</sup> le Phénix.

(Bressuirais.)

#### COMICE AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Les propriétaires, agriculteurs et éleveurs de l'arrondissement de Saumur sont prévenus, qu'en raison de circonstances imprévues, le Concours qui devait avoir lieu au Pont-de-Varennes, le 8 septembre prochain, est remis au dimanche 22 du même mois.

Aucune autre modification au programme.

Le Président,

L. DU BAUT.

#### COURSES DE SAUMUR.

Hippodrome de Varrains et de Chacé.

DIMANCHE 25 AOUT 1872.

1<sup>o</sup> Course plate. — Un objet d'art.

Pour MM. les sous-lieutenants montant des chevaux de carrière.

2<sup>e</sup> Course plate. — Objet d'art.

Pour MM. les sous-lieutenants montant des chevaux de carrière.

3<sup>e</sup> Course de haies. — Objet d'art.

Pour MM. les officiers montant des chevaux de carrière.

4<sup>e</sup> Prix du Chemin de fer. — Courses de haies (handicap).

4,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. provenant de la souscription des Courses.

Entrée, 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré le 19 août avant 4 heures du soir, distance de 3,200 mètres et douze haies environ à franchir.

5<sup>e</sup> Prix du Conseil général. — Steeple-chase, handicap.

2,000 fr. dont 1,200 donnés par le conseil général du département de Maine-et-Loire et 800 par les souscripteurs. Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 50 fr. moitié forfait s'il est déclaré le 10 août avant 4 heures de soir.

Tout gagnant d'un steeple-chase d'après la publication des poids portera une surcharge de 3 kilogram.

Distance 4,500 mètres et 20 obstacles environ.

Les engagements pour la course de haies-handicap, prix du chemin de fer et pour le steeple-chase handicap, prix du Conseil général, seront reçus chez M. Mérelle, 52, rue Basse-du-Rempart, à Paris. — Les poids seront publiés au bulletin officiel du 15 août et les déclarations de forfait le 19, avant 4 h. du soir.

Pour toutes les autres conditions, la société de Saumur adopte celles du Code de la société des steeple-chases de France.

Les commissaires :

G. LE BRECH, A. DE LIGNIERS, E. PROUST.

Approuvé par le ministre de l'agriculture et du commerce,

TEISSERENC DE BORT.

Les audiences de vacation du tribunal civil de Saumur sont fixées ainsi qu'il suit :

- 1<sup>re</sup> audience, samedi 14 septembre 1872;
- 2<sup>e</sup> — samedi 28 septembre 1872;
- 3<sup>e</sup> — samedi 12 octobre 1872;
- 4<sup>e</sup> — samedi 26 octobre 1872.

L'audience de rentrée aura lieu le lundi 4 novembre 1872.

Dernières Nouvelles.

M. Thiers vient de prier le ministre de l'intérieur de lui adresser, à lui personnellement, le résumé quotidien de la presse parisienne et départementale, qui se fait, comme on sait, au ministère.

Pour n'en pas avoir le démenti, dit la Patrie, MM. les démocrates, empêchés de toaster à Paris et dans les départements en l'honneur du 4 septembre, auraient résolu, dit-on, d'aller célébrer en masse, à la frontière, la commémoration de leur coup de main et de nos désastres.

Saint-Sébastien serait le lieu choisi pour cette petite fête, à laquelle M. Gambetta assisterait, naturellement.

Après le dîner, on se rendrait en pèlerinage à la maison qui a eu l'honneur d'être habitée par le dictateur pendant qu'on incendiait le Louvre et les Tuileries.

S. A. Louis de Bourbon, comte d'Aquila, s'est embarqué pour Londres.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dimanche 25 août 1872,

A l'occasion des Courses, spectacle extraordinaire, donné par la troupe du théâtre de Tours, sous la direction de M. BLANDIN.

La Joie de la Maison, comédie en 3 actes, de MM. Decourcelle et Anicet Bourgeois.

Le Moulin Joli, opérette en 1 acte.

Recette contre les belles-mères, vaudeville en 1 acte.

INSTITUTION DE M<sup>lle</sup> BERGAULT

Place du Petit-Thouars, Saumur.

M<sup>lle</sup> BERGAULT a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle doit rouvrir son pensionnat de jeunes filles dans sa maison, place du Petit-Thouars, n° 33, et que la rentrée est fixée au lundi 9 septembre. Comme par le passé, les enfants recevront une bonne éducation, ainsi qu'une instruction sérieuse et solide. Les arts d'agrément y seront montrés.

Les Frères Mahon, médecins spéciaux des hop. de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à 5 heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Ménière, place du Pilon. (6)

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry, qui rend santé, énergie, digestio = sommeil. Elle guérit, et

sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61 224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

BOURGUEIL. — Marché du 20 août.

Froment, l'hect., 19 50. — Seigle, 11 50 — Orge, 9 f. — Avoine, 7 50

Vin rouge, Bourgueil, 1871, 1<sup>re</sup> q., 80 fr. — 2<sup>e</sup> q., 70 fr. — Restigny, 70 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55 50	»	35	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	912 50	»	7 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	387 50	3	75
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	80 25	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	635	»	1 25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	433 75	1	25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	441 25	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	507 50	»	7 50
5 % Emprunt	85 60	»	1	Crédit foncier d'Autriche	947 50	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	88 80	»	30	Charentes, 400 fr. p. j. août.	420	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	»	»	Est, jouissance nov.	525	»	2 50	Orléans	287 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	389	»	25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	863 75	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée	280	»	»
— 1865, 4 %	445	»	50	Nord, jouissance juillet.	600	»	»	Est	280	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277 50	»	25	Orléans, jouissance octobre.	836 25	1	25	Nord	295 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252 75	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	529 50	»	1 25	Ouest	279	»	»
— libéré	263 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	720	»	»	Midi	292	»	»
Banque de France, j. juillet.	4115	»	40	Compagnie parisienne du Gaz.	720	»	3	Deux-Charentes	277 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	645	»	7 50	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»	Vendée	263 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	5								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1873, UNE MAISON Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 17. Occupée par M<sup>me</sup> Marquis, revenueuse. S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (427)

RENTES VIAGÈRES.

Placements plus avantageux que dans toute autre compagnie d'assurances sur la vie. On demande un agent dans chaque canton. S'adresser à M. CHASSEY, rue Royale, 11, à Saumur. (428)

M. BIZERAY (NOUVEAUTÉS), Rue de la Tonnelie, Demande un apprenti pour le commerce. Bonnes conditions. (399)

Nouvelle Encre J. Gardot à Dijon. noire en écrivant, noyautant pas les plumes, n'épaississant pas. Nouvelle Encre violette noir copiant même un mois après l'écriture. chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs. 15 FLACON 1 25 & 2 50

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER un corps de bibliothèque. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M. DELAHAYE, entrepreneur de zinguerie à Tours, 5, rue de Nantes, demande des ouvriers, soit ferblantiers, zingueurs ou lampistes. Bons prix et deux places à l'année. (429)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

GRANDE VENTE DE MOBILIER

ET DE

10,000 BOUTEILLES DE VIN BLANC

Provenant du clos de la Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Premier cru des Coteaux de Saumur.

En vertu d'autorisation judiciaire, M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, procédera, le dimanche 8 septembre 1872, et jours suivants, s'il y a lieu, à la vente aux enchères publiques du mobilier qui garnit les logements de la propriété de la Perrière, commune de Saint-Cyr.

On vendra : Lits, couettes, matelas, oreillers, meubles et objets de ménage, Et environ 10,000 bouteilles de vin blanc de Saint-Cyr, provenant des récoltes des meilleures années.

On paiera comptant, plus 6 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

BUREAU STÉNOGRAPHIQUE DES FRÈRES DUPLOYÉ

12, Rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris

TRAVAUX STÉNOGRAPHIQUES DE TOUS GENRES ET POUR TOUS PAYS

Mot pour mot garanti.

COURS DE STÉNOGRAPHIE fait par M. Duployé, à l'École normale supérieure, à l'École polytechnique, et dans grand nombre d'autres établissements (avec ce livre on peut apprendre la sténographie sans maître). franco 0 fr. 50  
MÉTHODE PLUS COMPLÈTE DE STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ, franco 1 50  
MÉTHODE TRÈS COMPLÈTE (6<sup>e</sup> édition, tirée à 20,000 exemplaires!) franco 3  
PETITE MÉTHODE POUR ÉCOLES (2<sup>e</sup> édition, 10 exemplaires), franco 1

Ces livres sont envoyés franco contre des mandats ou des timbres, poste adressés à M. Duployé, 12, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris.

Ils se trouvent aussi chez MM. HACHETTE, HENRI ANIÉRE, SCHULZ, ALLOUARD, BRAY, PAUL DUPONT, et chez tous les principaux libraires de Paris, de la Province et de l'Étranger.

Sur demande, envoi franco du catalogue de la Bibliothèque et des Journaux sténographiques.

En vente au bureau du journal :

DES

PRINCIPALES TAILLES

ET

PROCÉDÉS DE FORMATION ET DE CONDUITE DE LA VIGNE A VIN

Par A. GIFFARD, Membre de la Société Industrielle et Agricole d'Angers.

Prix : 2 fr. 50. — Avec vignettes teintées : 3 fr.

Certifié par l'imprimeur soussigné.